13e ANNEE. — N° 665 PARAIT LE SAMEDI 27 Novembre 1897

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

L'AFFAIRE DREYFUS

Allons-nous bientôt être délivrés de ce cauchemar qui, quelque dramatique qu'il soit, a certains aspects tintamarresques ? Mélodrame et fantaisie mélangés, mais tout cela avec un relent de corruption, de désorganisation et d'anarchie dans les hautes sphères de notre armée qui devait être le dernier refuge des vertus sociales que l'ont sent se raréfier, disparaître, emportées qu'elles sont par un vent de décadence.

Il paraît absolument improbable, sinon tout a fait impossible, que le gouvernement, à l'époque de la condamnation du traitre Dreyfus, ai pu laisser s'engager un tel procès sans être abondament pourvu de preuves établissant jusqu'à l'évidence la culpabilité de l'accusé. Il est encore plus diffiicile de croire que les sept officiers composant le conseil de guerre aient prononcé, à l'unanimité ce verdict de condamation sur de simples présomptions, sur des ressemblances d'écriture discutées et toujours imprécises.

Des inquiets, qui ne sont pas tous des pessimistes, se demandent qui a bien pu payer la hideuse besogne à laquelle se sont livrés plus ou moins consciemment la majorité des journaux parisiens ; ils sont portés à croire que l'argent de l'étranger n'a pas été ménagé pour cette triste campagne, qui rappelle les heures les plus douloureuses de la dernière guerre. Tout comme à cette époque, les esprits les plus fermes sont troublés, hantés de soupçons démoralisateurs. La France n'a pas épargnés les millions, ou, plus exactement, les milliards, pour refaire son armée, pour recouvrer la confiance en soi-même, et il a suffi des manœuvrss interessées de gens, aveuglés par une excusable tendresse ou par un impardonnable esprit de secte pour qu'à nouveau la suspicion s'étende sur ceux qui ont charge de réparer la victoire.

On a voulu innocenter le traitre Dreyfus, et on s'y est pris de si détestable sorte que les moins enclins à la défiance se demandent s'il n'y aurait pas eu plusieurs traîtres, s'inquiètent de voir les documents qui doivent être le mieux gardés, sortir le plus facilement du monde du ministère de la guerre. Belle campagne en vérité, dans laquelle on ne craint pas, pour rhéabiliter un prétendu innocent, de jeter la déconsidération sur toute l'armée !

On peut mesurer par ce déplorable scandale, à quel oubli de ses devoirs est tombée la presse parisienne. La place faite au reportage n'a pas peu contribué à cette déchéance. Si la profession n'avait pour représentants que des hommes intelligents et instruits, comme les Huret et les Brisson, incapables du moindre manque de tact, le journalisme n'eût pu retirer de cette innovation américaine que considération et gloire ; mais il était inévitable que des directeurs, n'ayant aucune notion de ce qu'exige le rôle d'écrivain, feraient le meilleur accueil aux reporters les plus débrouillards et qu'ils considèreraient comme tels ceux qui trouveraient moyen de s'ouvrir toutes les portes. Aussi voit-on de petits jeunes gens, dénués de tous scrupules et de tout style, se présenter avec un imperturbable aplomb là même où ils n'ont que faire, adresser à chacun des sommations au nom de la curiosité publique, s'efforcer de cambrioler toutes les consciences. Au besoin, ils acceptent les besognes les plus répugnantes, se transforment en mouchards, en délateurs, n'hésitent pas à recueillir toutes les médisances et les calomnies. Et voilà pourquoi l'affaire Dreyfus, qui de toutes façons devrait être un drame poignant, s'est transformée en un roman chez la portière. Ces informateurs, dépourvus de tout esprit critique aussi bien que de tout sens moral, nous ont déversé pêle-mêle toutes les vilenies, toutes les insanités, toutes les rocambolades qu'ils avaient amassées.

Que dire, aussi, d'autre part, de l'attitude, en toute cette navrante histoire, du général Billot, ministre de la guerre ?...

Ou bien il sait, de façon certaine, que le solitaire de l'île du Diable a mérité son sort, qu'il a été justement condamné, et en ce cas, il devait le proclamer promptement, et à haute voix ; ou bien, il a des doutes, alors il devait avoir le courage de le dire.

L. M.

APRÈS LA MOISSON

Nous lisons dans le *Petit Parisien :*

M. Marty, cultivateur à la Grabie de Journac (Dordogne), voyait avec impatience, comme tous ceux qui vont recueillir le fruit de leur travail, approcher le moment de la récolte. La moisson était proche et, certes, il supputait d'avance le produit qu'il pourrait en tirer Néanmoins, ce n'était pas sa seule préoccupation. Au plaisir de recueillir le bénéfice de ses efforts venait se joindre une inquiétude motivée par des antécédents Depuis son enfance, il souffrait de terribles douleurs de reins au moment du plus fort du travail. L'appétit lui manquait entièrement à l'heure où une nourriture substantielle devenait plus nécessaire. En outre, le sommeil réparateur avait absolument disparu, et, lorsque le matin, il lui fallait se lever et retourner à ses travaux, un accablement général, une faiblesse croissante, par suite de manque de nourriture paralysaient ses efforts et le forçaient presque au repos.

Désespéré de cet état qui s'aggravait chaque année et lui portait un préjudice grave, il se décida à suivre un régime dont il avait entendu dire merveille. Les Pilules Pink pour personnes pâles du Docteur Williams, devaient, parait-il, d'après le dire de beaucoup, sinon le guérir, du moins lui apporter un soulagement sensible et lui permettre de se livrer sans trop de fatigue à ses travaux habituels.

Il en prit il y a plusieurs mois, la moisson arriva et se passa sans encombre et, depuis lors, tout a disparu ; j'entends les douleurs, le manque d'appétit et les insomnies ; car il a retrouvé les bonnes digestions et, après de solides repas, il a pu passer des nuits complètes sans réveil ; et, se voyant guéri, il a envoyé à MM. Gablin et Cie, l'expression de toute sa reconnaissance, en les priant de publier partout le récit de sa guérison.

Les Pilules Pink sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs ; elles guérissent : rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie, locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofule, etc. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Fin de la grève. — Depuis dimanche dernier, la grève des boulangers a pris fin, à la satisfaction de tout le monde. Le maire ayant autorisé les boulangers à vendre, ainsi qu'ils le demandaient, le pain au prix de 40 centimes, ceux-ci dès samedi soir ont repris le travail.

Espérons qu'à l'avenir, une meilleure entente évitera de nouvelles difficultées.

Foire. – Les étrangers que leurs affaires ou leur plaisir amènent à notre foire d'après demain lundi, ne risqueront pas d'êtres pris par la famine ; ils trouveront nos boulangers abondamment pourvus d'excellent pain.

Sainte-Cécile. — La patronne des musiciens à été celébrée, cette année, avec un trio, un entrain, qui rappelle celui des anciens jours. La société musicale des *Touristes*, solidement réorganisée, a donné un concert qui dénote chez les exécutants de réels progrès accomplis depuis sa reconstitution. La meilleure cordialité, la gaieté la plus franche n'ont cessé de régner pendant le banquet traditionnel auquel assistaient M. le Maire, M. le Sous-Préfet et un certain nombre d'anciens membres honoraires. Inutile d'ajouter que de joyeuses chansons ont égayé le dessert. Le bal a été un vrai succés chorégraphique, et le Saint-Cécilon du lendemain, ce que sont toujours ces hilariantes parties champêtres, entre bons camarades.

Cours Municipaux. — *Programme des cours municipaux*, Salle de Dessin de l'ancien Collège. — Lundi de 8 à 9 h. du soir, Cours de langues Françaises, d'histoire et géographie ; M. Bénoit Instituteur. Mardi de 8 à 9 h. du soir, Cours de solfège ; M. Marneffe chef de musique. Mercredi de 8 à 10 h. du matin, Cours de Dessin (demoiselles) M. Brunet professeur au collège. Jeudi de 8 à 9h. du soir, Cours de sciences physiques et naturelles, agriculture ; M. Reymond, Instituteur. Vendredi, de 8 à 9 h. du soir, Cours de solfège ; M. Marneffe. Samedi, de 8 à 9h. du soir ; Cours d'instruction civique et éléments de droit usuel, arithmetiquet et géométrie ; M. Latil, instituteur. Dimanche de 8 à 10 h. du matin ; Cours ee dessin (jeunes gens), M. M. Brunet.

Variétés Sisteronnaises. — La nouvelle troupe lyrique que nous avions annoncée, a effectué d'excellents débuts. Côté des dames, outre Mme Suzanne de Koc toujours très appréciée du public, citons Mme Diana de Bligny chanteuse comique et Mme Claire Duc chanteuse de genre, qui ne sont, certes pas, des éloiles de première grandeur, mais qui font leur affaire, sont de très bons numéros, et méritent les applaudissements qu'elles recueillent. En somme trio charmant avec lequel le public ne s'embêtent pas.

Cet hommage, mérité, étant rendu à ces dames, n'oublions pas M. Ch. Ravoire, comique copurchic, a transformations, qui entr'autres feux, a vu celui de la rampe du Palais de Cristal de Marseille. Cet artiste a du naturel, de la méthode, de la voix et, ce qui ne gâte rien, une garde-robe bien garnie. Il ne peut que brillament faire son chemin.

(—o—)

Nécrologie. — Les nombreux amis de M. Louis Pascal, ont été douloureusement affectés jeudi dernier en apprenant qu'il venait de mourir à Manosque, victime d'un accident de bicyclette. Nous adressons à sa veuve, professeur au collège de Sisteron, nos respectueux sentiments de condoléances.

ÉTAT-CIVIL
du 19 au 26 Nevembre 1897

NAISSANCES

Ferrari Cécile Charlotte.
Lignotte Lucie-Marguerite.

MARIAGES

NEANT

DÉCÈS

Imbert Amable-Victor, 62 ans.
Bontoux Joséphine-Adeline 30 ans.

Avis aux gourmets. — Tous les dimanches, à l'hôtel des Acacias, *Huitres et Choucroute*

© VILLE DE SISTERON

Avis au Public

M. L. ROUBAUD, horloger-électricien, informe le public qu'il met en vente des **Lampes Electriques**, même provenance que celles de la Compagnie d'éclairage au prix de **1 fr. 50** pièce.

A VENDRE D'OCCASION

UN TREUIL

en très bon état. S'adresser au bureau du Journal ou chez M. GUINDON, Avenue de la Gare.

PLATRERIE EN TOUS GENRES

Spécialité de Moulures artistiques

Cloisons, Carrelages, Stucs,

F. BOUFFIER

Rue Droite (à la Tête-Noire)

SISTERON

Prix Très-Modérés

VIAGER

éder en viager, vaste local avec lo-
ement en parfait état de construction,
ouvant servir à tout commerce.

Au Centre de la Ville

'adresser au Bureau du Journal

OTEL DES TROIS ROIS

Rue Saunerie, SISTERON

A LOUER

RÉSENTEMENT. (S'y adresser)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UN MAGASIN

ue place de la Maire, à côté du *Café du Midi.* — S'adresser à M. SIARD Henri, cafetier.

Au Nouveau Magasin

de Chaussures

A. GUIGUES

—(Rue Deleuze, SISTERON)—

On trouvera au Nouveau Magasin de Chaussures tous les genres faits jusqu'à ce jour, commandes et confections pour hommes et pour dames, fillettes et enfants a des prix très modérés.

La maison se charge de toutes les réparations de chaussures.

Toute personne qui achètera une paire de chaussures au Nouveau Magasin A. GUIGUES, aura droit à un billet de la tombola.

ON DEMANDE un Ouvrier Cordonnier et un Apprenti.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 24 Novembre 1897.

Les affaires sont toujours rares, néanmoins nos rentes sont plutôt en légère reprise ainsi que les Etablissements de crédit :

CREDIT FONCIER, CREDIT LYONNAIS, COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE et surtout la SOCIETE GENERALE.

Parmi les valeurs industrielles on cote l'INCROYABLE recherchée à 195 fr , l'obligation auxiliaire des CHEMINS DE FER à 140 ; l'action d'HERACLEE à 120, l'obligation SALONIQUE CONSTANTINOPLE à 290 fr., l'obligation SMYRNE CASSABA nouvelle à 375 fr., l'obligation BEC AUER à 765 fr.

Le rendement de l'argent offert par les bonnes valeurs devenant de plus en plus faible, les capitalistes trouvent un placement avantageux dans les opérations d'assurances sur la vie. De toutes les Compagnies de cette branche, la MUTUAL LIFE est la plus riche. Soumise au contrôle de l'Etat de New-York et des différents autres Etats dans lesquels elle opère, elle offre toutes les sécurités voulues. Sa clientèle étant répartie dans les contrées les plus saines du globe, elle n'a à redouter ni les guerres, ni les épidémies et la base de ses opérations est d'autant plus solide que le grand nombre de ses assurés lui garantit plus de stabilité dans l'accomplissement des lois de la mortalité.

Enfin la majeure partie de ses placements étant aux Etats-Unis elle n'a rien à craindre d'un conflit européen se trouvant en dehors du cham d'action de celui-ci.

La MUTUAL LIFE fonctionne depuis 54 ans environ et le montant total de ses assurances et rentes viagères en cours s'élevait au 31 décembre 1896 à 4 milliards 760 millions En Europe, où elle n'est installée que depuis 15 ans, elle possède déjà 501 millions d'assurances et rentes viagères dont 107 millions constitués en France.

La MUTUAL LIFE verse chaque année à ses 329.502 assurés 131 millions de francs soit 358.000 frans par jour. Pour faire face à ses engagements elle possède en dehors de sa réserve de 1 milliard 216 millions, un revenu annuel en primes et intérêts de 257 millions qui lui permet de distribuer une moyenne de 28 millions de bénéfices cnaque année à ses assurés.

N'ayant pas d'actionnaires à rémunérer elle peut offrir aux capitalistes qui s'adressent à elle des conditions d'autant plus avantageuses.

Nos CHEMINS DE FER sont toujours en avance.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A CÉDER

UNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

à CLARET, canton de Turriers

Arrondissement de SISTERON, (B-Alpes).

Produit moyen annuel : **1214***fr.***40**
Prix fixè par le Tribunal : **4000** *fr.*

S'adresser pour traiter au Parquet de SISTERON.

Etude de Me Auguste BASSAC
Notaire à Sisteron

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Un Domaine, situé à Sisteron, quartier de Soleillet, d'une contenance approximative de quinze hectares, composé de bâtiments, terres labourables et arrosables, bois et vagues, le tout attenant.

Toute facilité sera accordée à l'acquéreur pour le paiement.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC.

Etude de Me A. BASSAC,

Notaire

SISTERON (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant acte passé devant Me A. BASSAC, notaire, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et transcrit.

M. Joseph TURCAN, propriétaire à Sisteron, a vendu à M. Henri LAUGIER, propriétaire en la même ville, aux prix, clauses et conditions insérées au dit acte, une propriété arrosable, sise à Sisteron, quartier de la Chaumiane, contenant douze ares.

Copie collationnée du dit acte a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron, et l'acte de dépôt en sera signifié à M. le Procureur de la République près le dit tribunal et à l'épouse du vendeur.

Pour Extrait :
A. BASSAC, notaire.

Tribunal de Commerce
de Sisteron

Avis aux Créanciers

MM. les Créanciers du sieur LAMBERT Sylvain, négociant à Sisteron, sont invités à se réunir le mercredi quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures du soir, dans une des salles du palais de justice à Sisteron, sous la présidence de M. GIRARD, juge du siége commissaire de la faillite, pour délibérer sur la formation d'un concordat ou contrat d'union.

Pour extrait conforme :
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Étude de Me Charles BONTOUX,

AVOCAT-AVOUÉ à Sisteron

Successeur de Me CHARNIER

VENTE

Sur Folle - Enchère

Il sera procédé le MERCREDI VINGT - DEUX DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisieron.

En vertu : 1° D'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faute par le sieur ROLLAND André, ancien garde-forestier et propriétaire demeurant et domicilé à Bayons, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à Pierre ALLÈGRE, propriétaire demeurant et domicilié à Bayons, et à Me BUCELLE, notaire à Turriers y demeurant et domicilié, créanciers inscrits dans l'ordre ouvert après cette adjudication. Le dit bordereau signifié au sieur André ROLLAND avec commandement par exploit de BOYER, huissier prés le tribunal civil de Sisteron, en résidence à Turriers, en date du dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré.

2° De l'art. 783 du code de procédure civile.

A la requête de Pierre ALLÈGRE et de Me BUCELLE, sus-nommés créanciers du sieur ROLLAND André en vertu du borderau de collocation sus-énoncé pour lesquels domicile est élu en l'étude de Me Charles BONTOUX, avoué près le tribunal civil de Sisteron, lequel occupera pour eux sur les présentes poursuites.

A la vente par folle-enchère de l'immeuble ci-après indiqué et confronté.

ARTICLE UNIQUE

Sur le territoire de Turriers

Terre labourable au lieu dit le Pinet, d'une contenance d'environ cinquante quatre ares vingt centiares, numéro 776 de la section B, confrontant du levant et Midi Vollaire, du couchant et Nord hoirs Delacasa.

Mise a prix : Dix francs, ci. 10 francs

Le dit immeuble a été adjugé à la dame Magdeleine - Célestine, épouse Casimir TOUCHE, suivant jugement d'adjudication du tribunal civil de Sisteron, en date du cinq juin 1889, enregistré, la dame Casimir TOUCHE, suivant déclaration de commandement faite au greffe du tribunal de Sisteron le même jour 5 juin 1889, déclara concéder et avoir acquis la dite propriété pour le compte du sieur André ROLLAND, alors garde-forestier à Gigors et actuellement propriétaire à Bayons, moyennant le prix de deux cent soixante-quinze francs outre les charges, le jugement d'adjudication du 5 juin 1889 a été transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le 28 août 1896, volume 265 numéro 67.

L'immeuble dont s'agit appartenait au sieur Casimir TOUCHE, propriétaire à Turriers, hameau de Gières, dont la vente des biens a eu lieu par expropriation à la barre du tribunal de Sisteron, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

La dite vente se fera aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron et en outre à la charge des frais de folle-enchère.

Sisteron, le 25 novembre 1897.
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-xid sept, folio 97, c12. Reçu un franc. quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

Étude de Me GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses Alpes)

EXTRAIT

De demande en Séparation de Biens

Par exploit de Me Margaillan huissier près le Tribunal civil de Sisteron, en date du Vingt-deux novembre mil-huit-cent-quatre-vingt - dix-sept, enregistré.

La dame Marie Aillaud sans profession, demeurant et domiciliée avec son mari à Valavoire, épouse du sieur Ferdinand SILVE, demeurant et domicilié à Valavoire, a formé contre le dit sieur Silve son mari, sa demande en séparation de biens.

Et Me GASSIER, avoué près le tribunal civil de Sisteron a été constitué par la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié conforme.
Sisteron 25 novembre 1897.
Pour Me Gassier
signé : C. BONTOUX, avoué.

Enregistré à Sisteron le vingt-cinq novembre, mil - huit - cent - quatre - vingt-dix-sept, folio 8 case 11. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

signé : CORBEL.

Étude de Me HEIRÈS,

Notaire

SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

VOLONTAIRE

Aux Enchères Publiques

Le CINQ DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, situé sur le terroir de Sisteron, appartenant à M. Joseph CLÈMENT, propriétaire, demeurant à Sisieron.

LOT UNIQUE

Labour à Sisteron, quartier de Parésous, numéros 1021, 1022 de la section F, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, confrontant du levant Meissonnier, du Midi chemin du couchant Silvy, du Nord Lieutier.

Mise à Prix : 300 francs

Pour tons renseignements ou pour traiter de gré à gré avant les enchères, s'adresser au vendeur ou à Me HEIRIÈS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÈS.

© VILLE DE SISTERON

Étude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
PAR LICITATION

a procédé le QUINZE DÉ- mil huit cent quatre-vingt- jour de mercredi, à deux soir, par devant M. FABRE, commis, à l'audience des cri bunal civil de Sisteron, à la ve au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Valernes, arrondissement de Sisteron et des communes de Mane et Sigonce, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Propriété en nature de labour et vigne, sise à Valernes, au lieu dit Grande pièce de champ de vigne, portée au cadastre sous les numéros 902 et 903 de la section A, d'une contenance cadastrale de deux hectares trente centiares.

Mise à prix : Huit cents francs,
ci . . . . . 800 francs.

DEUXIÈME LOT

Propriété en nature de labour et pré, sise à Valernes, au lieu dit Barrari, portée au cadastre sous les numéros 915, 916 de la section A, d'une contenance cadastrale de quatre-vingt-quatre ares quarante centiares.

Mise à prix : Huit cents francs.
ci . . . . . 800 francs.

TROISIÈME LOT

Propriété en nature de labour et vague sise à Valernes, au lieu dit Barrari, portée au cadastre sous les numéros 909 et 910 de la section A, d'une contenance cadastrale de trente un ares cinquante centiares.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

QUATRIÈME LOT

Propriété en nature de vigne, sise à Valernes lieu dit Saint-Guillaume, portée au cadastre sous le numéro 574, de la section A, d'une contenance cadastrale de dix-neuf ares vingt centiares.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

CINQUIÈME LOT

Propriété en nature de labour, sise sur le territoire de la commune de Sigonce quartier de Claux, confrontant au levant Clovis Basset, au couchant Curel Baptistin, au Nord Gondran Jean-Baptiste, au Sud chemin.

Mise à prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

SIXIÈME LOT

Maison située dans l'enceinte du village de Mane, portée au cadastre sous le numéro 152 de la section E.

Mise á prix : Vingt francs,
ci . . . . . 20 francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de Joseph-Adon SUBE, en son vivant propriétaire domicilié et demeurant à Valernes.

La vente en est poursuivie à la requête du sieur Joseph SUBE, propriétaire domicilié et demeurant autrefois à Valernes, actuellement à Sigonce, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Contre ;

1° La dame Eugénie MARTIN, veuve du sieur Ludovic SUBE, prise en qualité de mère et tutrice légale de Mathilde Sube, Louis Sube, Clovis Sube, Ludovic Sube et Hippolyte Sube, ses enfants mineurs, et en qualité d'usufruitière légale du quart de la succession de son mari Ludovic SUBE, s'il y a lieu ;

2° La dame Virginie-Marie SUBE, épouse du sieur Adolphe GUIBAUD, autrefois domicilié et demeurant à Valernes, actuellement sans domicile ni résidence connus, et le dit GUIBAUD en sa qualité de mari, tous défendeurs défaillants En vertu d'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Sisteron le onze août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le dix-neuf novembre mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept.

Gaston BEINET.

Enregistré á Sisteron, le 22 novembre mil huit-cent quatre vingt-dix-sept folio 31, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

CORBEL.

Etude de Me A. HEIRIÈS
Notaire
à SISTERON (Basses-Alpes)
Suc^r de Me CHAUVET et AUDIBERT

VENTE
Aux Enchères Publiques Et Volontaires

Le DOUZE DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix sept, à deux heures du soir, à Peipin, dans une des salles de la Mairie et par le ministère de Me HEIRIES, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le terroir des communes de Peipin et Aubignosc, appartenant à M. Placide-Xavier-Fortuné LIEUTIER, cafetier, demeurant à Peipin.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Pré à Peipin, quartier du Pra du Périer, traversé par le chemin de fer, numéros 404p., 405p., section A, contenant douze ares quatre-vingt-six centiares, confrontant du levant terrain communal, du Midi Chabrier, du couchant route nationale et du Nord Bontoux et Truchet.

Mise à Prix : 500 francs

DEUXIEME LOT

Labour et vigne à Peipin, quartier du Desteil, numéro 506, section A, contenant huit ares dix-neuf centiares, confrontant du levant Bremond, du Midi Richaud, du couchant Reynaud et du Nord Bremond.

Mise à Prix : 400 francs

TROISIÈME LOT

Labour et vigne à Peipin, quartier du Desteil, numéro 538, section A, contenant trois ares six centiares, confrontant du levant, couchant et Nord chemin, du Midi Richaud.

Mise à Prix : 100 francs

QUATRIEME LOT

Labour et vigne à Peipin, quartier de Pra de Bourdon ou Champ de Manéchal, contenant vingt-quatre ares environ, confrontant du levant chemin, du Midi Latil, du couchant rase et du Nord Feraud.

Mise à prix : 400 francs

CINQUIÈME LOT

Labour et vigne à Peipin, quartier de Pra de Bourdon, contenant quarante-cinq ares environ, confrontant du levant Richaud, du Midi chemin, du couchant Moretti et au Nord Richaud et rase.

Mise à Prix : 800 francs

SIXIÈME LOT

Labour complanté en amandiers à Peipin, quartier de Pra de Bourdon, contenant quarante ares environ, confrontant du levant et couchant Noretti du Midi Giraud et du Nord chemin.

Mise à Prix : 700 francs

SEPTIÈME LOT

Labour à Aubignosc, quartier de Crouzouret, numéro 869, 869 section B, contenant vingt-six ares vingt-neuf centiares, confrontant du levant Gras, du Midi chemin, du couchant route nationale et du Nord Pulvérail.

Mise à prix : 600 francs

HUITIÈME LOT

Labour à Aubignosc, quartier de Cheilanne, numéro 905p., section B, contenant dix-huit ares vingt-quatre centiares, confrontant du levant Nord Pulvérail, du Midi Depeyre et au couchant terrain communal.

Mise à Prix : 500 francs

NEUVIÈME LOT

Labour à Aubignosc, quartier du Clôt, numéro 1303, section B, contenant dix ares vingt centiares, confrontant du levant et Midi Arnaud, du couchant vallon et du Nord rase.

Mise à Prix : 200 francs

Pour tous renseignements ou pour traiter de gré à gré avant les enchères s'adresser au vendeur ou à Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÈS, notaire.

Etude de Me Auguste BASSAC,
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

LICITATION AMIABLE

Le DIMANCHE CINQ DECEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures après-midi, à Valernes, dans la salle d'auberge de M. Sourribes, à Bagnolles ; il sera procédé par le ministère de Me A. BASSAC, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères publiques, à titre de licitation amiable, des immeubles ci-après désignés, situés à Valernes et dépendant de la succession de M. Baptiste IMBERT, vivant propriétaire à Valernes.

DÉSIGNATION
et Mises à Prix

PREMIER LOT

1° Bâtiment d'habitation composé de écurie, cave, grenier à foin, cuisine et chambres avec régales attenants du côté du Nord ; sis au quartier du plan de Valernes, au lieu dit le Poux, au-dessus de la route de Sisteron à la Motte du Caire, confrontant du couchant la route du Nord vallon, du levant et Midi Heiriès ;

2° Parcelle labourable au-dessous de la route qui la sépare du bâtiment d'habitation, contenant environ quatre-vingt mètres carrés, confrontant la route, le canal, Heiriès et vallon.

Mise à prix : Quatre cent cinquante francs, ci . . . . . 450 francs.

DEUXÈME LOT

Labour arrosable par l'eau du canal, d'une contenance approximative de cinquante ares, quartier du Plan ou du Poux, confrontant dans son ensemble : du Midi et levant, les hoirs Turcan ; du couchant, chemin ; du Nord, Bonnet.

Mise à Prix : Sept cents francs,
ci . . . . . 700 francs.

TROISIÈME LOT

Labour quartier du Plan, contenant environ quarante ares, confrontant dans son ensemble les hoirs Turcan, chemin et Armand Amand.

Mise à Prix : Cent cinquante francs, ci . . . . . 150 francs.

BLOC

Après les enchères partielles il y aura réunion des lots en un seul sur une mise à prix formée du montant du prix des adjudications partielles qui seront annulées en cas d'enchères sur le bloc et maintenues en cas contraire.

Pour tous renseignements et traiter amiablement avant les enchères, s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour Extrait :
A. BASSAC.

Confiserie Pâtisserie des Alpes
FABRIQUE DE FRUITS CONFITS
Maison recommandée par la supériorité de ses produits

Emile VOLLAIRE
SISTERON

Exposition de DIGNE 1883
MÉDAILLE D'ARGENT

M. E. VOLLAIRE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que pour cause d'agrandissement son magasin situé rue Droite est transféré depuis Pâques aux Quatre-Coins Maison TESTON, liquoriste. La grande quantité de marchandises qui s'écoulent chez lui est une garantie pour qu'on y trouve des produits de toute fraicheur et fabriqué avec des matières de 1er choix.

Cette nouvelle installation lui permettra d'y joindre la fabrication des fruits confits, confitures et sirops de toute sorte qu'il pourra livrer désormais à des prix avantageux, ainsi que les articles (eau-de-vie et liqueurs) de 1re qualité comme ceux tenus précédemment par Mme Teston.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897
ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe Véritable
Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents.
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f50 le Flacon
DÉPÔT : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER, Pharmacien.

La gérant : Aug. TURIN

© VILLE DE SISTERON

RENTRÉE DES CLASSES 1897

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

L. ASTIER FILS

Libraire à Sisteron, Place de l'Horloge

A l'occasion de la rentrée des classes, la librairie **ASTIER fils** vient de mettre en vente un assortiment très complet de Fournitures pour les Ecoles. On trouvera de même tous les livres classiques en usage dans les Collèges et études primaires.

Les nombreux clients de cette librairie sont donc assurés de pouvoir s'y procurer, dès aujourd'hui, tout ce qui sera nécessaire à leurs enfants.

Fournitures complètes pour Bureaux & Administrations

GRAND ATELIER DE RELIURE

La Maison se charge de tous les travaux de Reliure quels qu'ils soient :

Ouvrages divers, Entoilage de Cartes, Plans, Réparations au Cadastre, Etat-civil, Minutes de Notaire, Cartons de Bureau, etc., etc.

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTIONS

L. LEON

Maitre-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 FRANCS et au-dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE CENTRAL

des Basses-Alpes

CYPRIEN COTTE

PEPINIÈRISTE A ORAISON

Fondateur des Vastes Pépinières d'Oraison et successeur de l'Etablissement VILLEVIELLE, aux Mées fondé en 1810.

GRANDE CULTURE D'ARBRES FRUITIERS ARBUSTES A FLEURS — ARBRES VERTS D'ALIGNEMENT, TEL QUE PLATANES, ACACIAS, MARRONIERS, TILLEULS, ETC.

Le Catalogue sera envoyé sur demande.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

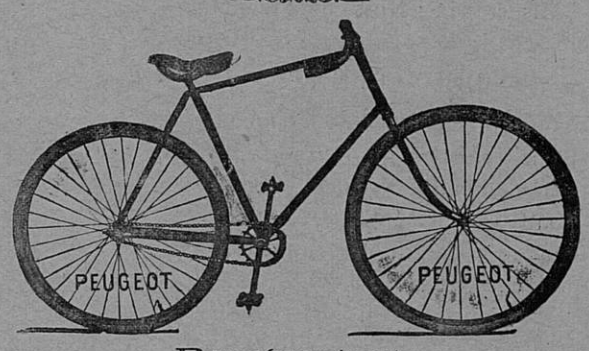

Représentant :

HENRI MARTEL

Coutelier à SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM (320 p. 250 gravures) franco 0 $50 c. **A. TIERSOT** CONSTRUCTR BREV. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMENIE

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantions gratis.*

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis ;*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY**, directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

Prix Très Réduits

L. ROUBAUDI

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Le Gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** **Le Maire**

© VILLE DE SISTERON